

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 14 janvier 2019, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse  
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1  
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2  
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3  
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4  
René Couture, conseiller au siège no. 5  
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Marie-Céline Corbeil, adjointe administrative sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 3 décembre 2018.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 17 décembre 2018.
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.
- 5.0 Adoption des comptes payés de décembre 2018.
- 6.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2018
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Règlements :
  - 8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 613 sur le plan d'urbanisme
  - 8.2 Adoption du projet de règlement 613 en vertu de l'article 109.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 614 de zonage
  - 8.4 Adoption du projet de règlement 614 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme



- 8.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 615 de lotissement
  - 8.6 Adoption du projet de règlement 615 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 616 de construction
  - 8.8 Adoption du projet de règlement 616 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 617 sur les conditions et d'émission de permis de construction
  - 8.10 Adoption du projet règlement 617 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.11 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 618 sur les PIIA
  - 8.12 Adoption du projet de règlement 618 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.13 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 619 sur les PAE
  - 8.14 Adoption du projet de règlement 619 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.15 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement 620 sur les PPCMOI
  - 8.16 Adoption du projet de règlement 620 en vertu de l'article 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
  - 8.17 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement no 603 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection de la rue Swanson
- 9.0 Résolutions :
- 9.1 Demande au Programme Emplois d'été Canada (EÉC)
  - 9.2 Décompte progressif no 3 de TGC pour les travaux de réfection de la rue Compton Est
  - 9.3 Demande Fondation Tillotson – Projet d'atelier de menuiserie au Centre communautaire
  - 9.4 Directrice générale - Entente salariale 2019-2020
  - 9.5 Mandat Gestion et opération installations traitement de l'eau à Earlstown et traitement des eaux usées
  - 9.6 Offre de service – Inspection des installations septiques
  - 9.7 Octroi Contrat Réfection de la rue Swanson
  - 9.8 Souper du maire de Coaticook
  - 9.9 Expo Vallée de la Coaticook – Soirée Vins et fromages
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions des contribuables
- 12.0 Levée de l'assemblée



**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'**adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

9.10 : Société d'histoire

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE D'ADOPTION DU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session d'adoption du budget du 17 décembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du budget du 17 décembre 2018 soit adopté.

4223-2019-01-14

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 17 décembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2018 soit adopté.

4224-2019-01-14

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018 : 174 899,42 \$
- Les salaires du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018 : 41 735,18 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.276.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de décembre 2018.



## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21 personnes présentes.

Madame Diana Guerra dépose une pétition au conseil municipal au nom du collectif Val Estrie bien commun dont l'énoncé de pétition est :

« Nous demandons au conseil municipal de :

- Mettre tout en œuvre pour évaluer objectivement les différents scénarios impliquant la ville dans un projet de développement porté par la collectivité et ce, sans présumer du refus de la population ou de l'impossibilité de contourner certains obstacles;
- Demander officiellement un sondage de la population avec le support logistique et humain disponible de la part de la MRC. »

Les questions posées portaient sur la pétition du groupe « collectif Val Estrie bien commun ».

4225-2019-01-14

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 613 SUR LE PLAN D'URBANISME**

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption du règlement sur le plan d'urbanisme n° 613;

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la Ville. Il contient une description de la Ville, un bilan de la problématique d'aménagement de son territoire, les grandes orientations et objectifs d'aménagement, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, la problématique en matière de transport ainsi que des zones à rénover, restaurer ou à protéger.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4226-2019-01-14

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 613 EN VERTU DE L'ARTICLE 109.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2008-471 est en vigueur depuis plus de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville jugeait plus transparent de procéder à une révision du plan et des règlements d'urbanisme afin d'être en concordance au SADD;



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c, A-19.1), article 109.1, le processus doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement.

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'**adopter le projet de règlement n° 613 intitulé : «*Règlement sur le plan d'urbanisme*».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la Ville. Il contient une description de la Ville, un bilan de la problématique d'aménagement de son territoire, les grandes orientations et objectifs d'aménagement, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, la problématique en matière de transport ainsi que des zones à rénover, restaurer ou à protéger.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

La publication d'un résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme, ainsi que le résumé du règlement révisant le plan d'urbanisme lorsqu'il entrera en vigueur, sera effectuée et affichée dans le journal et à l'hôtel de ville au 170, rue Principale Sud, à Waterville.

4227-2019-01-14

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 614 DE ZONAGE**

Le conseiller Gaétan Lafond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de remplacer l'actuel règlement de zonage de la ville, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la ville. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis et celles applicables à toutes ou à certaines zones (notamment et non limitativement concernant les bâtiments principaux et accessoires, les cours, l'affichage, les zones inondables, le milieu riverain et le littoral, l'abattage et la plantation d'arbres, l'implantation à proximité de certaines activités contraignantes, les éoliennes). Il prévoit une classification des usages, la division du territoire en zones ainsi que les usages permis et les normes d'implantation applicables dans ces zones.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



## **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 614 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 14 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.10.1, les règlements remplaçant les règlements de zonage et de lotissement doivent être adoptés le même jour que le règlement remplaçant le plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débuter avec l'adoption d'un projet de règlement

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le projet de règlement n° 614 intitulé : «*Règlement de zonage*».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de zonage de la Municipalité à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis et celles applicables à toutes ou à certaines zones (notamment et non limitativement concernant les bâtiments principaux et accessoires, les cours, l'affichage, les zones inondables, le milieu riverain et le littoral, l'abattage et la plantation d'arbres, l'implantation à proximité de certaines activités contraignantes, les éoliennes). Il prévoit une classification des usages, la division du territoire en zones ainsi que les usages permis et les normes d'implantation applicables dans ces zones.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 615 DE LOTISSEMENT**

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de remplacer l'actuel règlement de lotissement de la ville, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la ville. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis. Il prévoit également, les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et diverses normes de lotissement.



Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4230-2019-01-14

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 615 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 14 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.10.1, les règlements remplaçant les règlements de zonage et de lotissement doivent être adoptés le même jour que le règlement remplaçant le plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débuter avec l'adoption d'un projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le projet de règlement n° 615 intitulé : «*Règlement de lotissement*».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de de lotissement de la ville, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la ville. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis. Il prévoit également, les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et diverses normes de lotissement.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

4231-2019-01-14

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 616 DE CONSTRUCTION**

Le conseiller Gaétan Lafond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de remplacer l'actuel règlement de construction de la Municipalité, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Ce règlement prévoit de plus des normes diverses concernant notamment la construction et la démolition des bâtiments.





Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4232-2019-01-14

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 616 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 14 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.4, tout règlement de concordance doit être adopté dans les 90 jours;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débiter avec l'adoption d'un projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le projet de règlement n° 616 intitulé : «*Règlement de construction*».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de construction de la Municipalité, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Ce règlement prévoit de plus des normes diverses concernant notamment la construction et la démolition des bâtiments.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

4233-2019-01-14

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 617 SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

Le conseiller Gordon Barnett, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de doter la municipalité d'un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, à la suite de la révision du plan d'urbanisme. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit les conditions d'émission d'un permis de construction applicables aux différentes zones de la municipalité.



Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4234-2019-01-14

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 617 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 14 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.4, tout règlement de concordance doit être adopté dans les 90 jours;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débiter avec l'adoption d'un projet de règlement

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le projet de règlement n° 617 intitulé : «*Règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction*».

Ce règlement a pour objet de doter la municipalité d'un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit les conditions d'émission d'un permis de construction applicables aux différentes zones de la municipalité.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

4235-2019-01-14

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 618 SUR LES PIIA**

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de doter la ville d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce règlement établit les dispositions déclaratoire, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.



Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4236-2019-01-14

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 618 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge pertinent d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débuter avec l'adoption d'un projet de règlement.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le projet de règlement n° 618 intitulé : *«Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale»*.

Ce règlement a pour objet de doter la ville d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. Ce règlement établit les dispositions déclaratoire, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

4237-2019-01-14

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 619 SUR LES PAE**

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de doter la ville d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. Ce règlement établit les dispositions déclaratoire, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 619 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge pertinent d'adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débiter avec l'adoption d'un projet de règlement

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le projet de règlement n° 619 intitulé : «*Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*».

Ce règlement a pour objet de doter la ville d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. Ce règlement établit les dispositions déclaratoire, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT 620 SUR LES PPCMOI**

Le conseiller Gaétan Lafond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de doter la ville d'un règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble. Ce règlement établit les dispositions déclaratoire, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 620 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge pertinent d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus doit débiter avec l'adoption d'un projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

**D'**adopter le projet de règlement n° 620 intitulé : «*Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble*».

Ce règlement a pour objet de doter la ville d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. Ce règlement établi les dispositions déclaratoire, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 février 2019, à 19h00, au 170, rue Principale Sud à Waterville.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 603 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SWANSON**

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 603 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection de la rue Swanson.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.



**DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a besoin de personnel supplémentaire pour son service d'animation estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a besoin de personnel supplémentaire pour son service d'entretien des espaces verts;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme Emplois d'été Canada (EÉC) est maintenant lancé;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**De** procéder à une demande au Programme Emplois d'été Canada (EÉC) pour 2 postes suivants :

- Coordonnateur du service d'animation estivale.
- Animatrice du service d'animation estivale.

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 DE TGC INC ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE COMPTON EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation de l'entrepreneur du décompte progressif no 3 afin d'obtenir le versement de la retenue contractuelle provisoire de 5% ainsi que la retenue permanente pour les défauts relevés sur les trottoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP nous recommande le paiement du décompte no 3 révisé présenté par TGC Inc.;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité

**D'approuver** la retenue permanente pour les défauts relevés sur les trottoirs au montant de 2 705.84\$ taxes incluses;

**D'approuver** le décompte progressif no. 3 de TGC Inc. au montant de 32 331.08\$ taxes incluses incluant la retenue permanente, pour les travaux de réfection de la rue Compton Est, tel que recommandé par WSP.

**DEMANDE FONDATION TILLOTSON – PROJET D'ATELIER DE MENUISERIE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire soutenir le développement d'activités stimulantes et pouvant contribuer au développement de sa communauté;



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire mettre en place un atelier de menuiserie dans un des locaux du Centre communautaire de Waterville;

**CONSIDÉRANT QU'**on retrouverait dans ce local des équipements et outils pour voir à la préparation de pièces de bois qui seraient par la suite utilisées dans le cadre d'ateliers d'initiation à la menuiserie par des groupes scolaires de niveaux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle du primaire et secondaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif des ateliers est d'initier les enfants aux travaux de menuiserie traditionnels, en leur permettant de réaliser de petits projets visant des assemblages de pièces de manière à réaliser des projets simples de style nichoir à oiseaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet cadre bien dans les objectifs de la Fondation Tillotson ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**De** faire une demande à la Fondation Tillotson pour le projet d'atelier de menuiserie au Centre communautaire;

De soutenir ce projet en assumant, à même le budget d'entretien de ce bâtiment, les coûts de la réalisation des travaux électriques nécessaires pour le branchement sécuritaire des équipements dans cet atelier;

De mandater Nathalie Dupuis, mairesse, et Nathalie Isabelle, directrice générale, pour le suivi de ce projet et signer tous les documents relatifs à cette demande.

4245-2019-01-14

#### **DIRECTRICE GÉNÉRALE - ENTENTE SALARIALE 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser les conditions salariales de la directrice générale pour les années 2019 et 2020;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**DE** signer la nouvelle entente salariale pour la Directrice générale pour les années 2019 et 2020 selon les conditions fixées à l'entente négociée entre la Ville de Waterville et madame Isabelle;

**D'**autoriser la mairesse à signer ladite entente.



**MANDAT GESTION ET OPÉRATION INSTALLATIONS TRAITEMENT DE L'EAU À EARLSTOWN ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** jusqu'à mai 2018, un employé de la Ville assurait la gestion des eaux usées (incluant la production des rapports) ainsi que la gestion de l'aqueduc à Earlstown;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'être conforme avec le Règlement sur la qualité de l'eau (RQEP) et le Règlement sur les Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées (ROMAEU), la Ville doit donner un mandat temporaire (fourniture de personnel d'opération qualifié) à une firme externe afin de répondre à ces exigences, le temps de combler le poste vacant ou former un employé en poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme devra travailler en collaboration avec l'employé en poste et le remplacer pendant ses vacances ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le départ de l'employé en charge et jusqu'à ce jour, la Ville a donné un mandat temporaire à la firme Aquatech ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé en charge n'a pas encore été remplacé et qu'il y a lieu de donner un nouveau mandat temporaire pour 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle proposition (no 20180839) de la firme Aquatech offre 2 options (1- Gestion et opération et 2- Astreinte de garde);

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition est d'une durée d'un mois, renouvelable par reconduction tacite par périodes successives identiques à la première, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties deux (2) semaines avant l'échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent mandat mettra fin au précédent mandat (proposition 20180355REV1) ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville de Waterville accepte la proposition 20180839 de la firme Aquatech pour un mandat temporaire pour la fourniture de personnel d'opération pour l'aqueduc Earlstown et les eaux usées (option 1 Gestion et opération et Option 2 Astreinte de garde).

**OFFRE DE SERVICE – INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit procéder à l'inspection des installations septiques sur son territoire ;





**CONSIDÉRANT QUE** la firme Urbatek (9202-0833 Québec Inc.) a déposé une offre de service concernant l'inspection des installations septiques pour l'année 2019 ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**D'accepter** l'offre de service d'Urbatek (9202-0833 Québec Inc.) pour procéder à l'inspection des installations septiques de la Ville de Waterville à raison de 45 \$/terrain visité, plus les déplacements (selon le tarif du kilométrage de la MRC de Coaticook);

**D'accorder** un budget maximal de 7 000\$ pour l'année 2019.

4248-2019-01-14

### **OCTROI CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE SWANSON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Swanson le 23 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu des soumissions conformes de 6 entreprises différentes se décrivant comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Prix avec taxes</b>
Grondin Excavation inc.	163 009.85 \$	187 420.58 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	166 889.65 \$	191 881.38 \$
Les Entreprises Robert Pothier inc.	168 648.46 \$	193 903.57 \$
T.G.C. inc.	180 341.00 \$	207 347.06 \$
Dalcon inc.	225 097.00 \$	258 805.28 \$
Les mains vertes du paysage inc.	286 523.93 \$	329 430.88 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Grondin Excavation inc. a fourni la plus basse soumission conforme ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'octroyer** le contrat à la compagnie Grondin Excavation inc. pour la réfection de la rue Swanson au coût de 187 420.58\$ taxes incluses tel que décrit dans le devis d'appel d'offre **CONDITIONNEL** à l'approbation du règlement d'emprunt no 621 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4249-2019-01-14

### **SOUPER DU MAIRE DE COATICOOK**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité



**QUE** la Ville de Waterville entérine l'inscription de Nathalie Dupuis, mairesse, au Souper du maire de Coaticook.

**QUE** la Ville défraie les coûts de 65 \$ pour la participation à cet événement.

4250-2019-01-14

### **EXPO VALLÉE DE LA COATICOOK - SOIRÉE VINS ET FROMAGES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite soutenir l'Expo de la Vallée de Coaticook pour l'édition 2019;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**DE** contribuer financière au montant de 120\$ pour la réservation de 2 places pour la Soirée Vins et fromages de l'Expo Vallée de Coaticook, édition 2019.

4251-2019-01-14

### **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE – PROJET DE NUMÉRISATION ET ARHIVAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire aimerait poursuivre son projet de numérisation et d'archivage des documents et photos;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire demande à la ville une aide financière pour la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville accorde une aide financière de 2000\$ à la Société d'histoire pour le projet de numérisation et d'archivage des documents et photos.

### **VARIA**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

4252-2019-01-14

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20h04.

---

Nathalie Dupuis, mairesse

---

Nathalie Isabelle, directrice générale

